

30 mai 1976, Montréal

Dîner-bénéfice du Parti Libéral du Québec

Monsieur le Président,

Mes chers Collègues du Conseil des Ministres, Mes chers Collègues du Caucus, Mes chers amis,

Dear Friends,

Évidemment, au début de l'été, par une belle journée sensationnelle, s'enfermer dans un hôtel pour écouter un discours politique constitue certainement un témoignage exceptionnel de la vigueur du Parti libéral, et je vous en remercie. Nous avons encore une fois cette année, en tenant compte de la rencontre de Québec, quelque sept mille billets qui ont été vendus, à savoir 5000 cette fois-ci et 2000 à Québec grâce au travail de Jean Morissette et de toute son équipe.

Mes chers amis, c'est un autre exemple de la volonté du gouvernement et du Parti libéral d'assurer un financement démocratique. Nous avons des milliers et des milliers de contributions de tous les milieux des centaines de jeunes sont ici aujourd'hui – toutes les régions, tous les groupes de la société sont représentés. Nous avons annoncé dans le discours inaugural l'abolition des caisses électorales occultes, un autre geste qui fait suite à combien d'autres gestes pour accroître le niveau de la moralité publique, sans compter le bénévolat exceptionnel que l'on rencontre dans le Parti libéral.

Tout ceci s'inscrit dans la volonté du gouvernement d'assainir au maximum et par tous les moyens possibles d'améliorer le niveau de la moralité publique et des pratiques administratives. On pourrait donner combien d'exemples des mesures que nous avons prises depuis quelques années au niveau du Conseil du trésor, au niveau des commissions parlementaires, au niveau de l'examen des crédits d'une façon plus détaillée, de manière à ce que la gouverne de l'État soit la plus ouverte possible.

Si l'on se replace à l'automne dernier pour examiner les problèmes qui existaient à ce moment-là et l'action du gouvernement depuis lors, on constate qu'il y a sept ou huit mois il y avait le problème de la lutte au crime organisé, la situation financière et économique, les Jeux olympiques, les relations de travail, les problèmes culturels. Il y a d'autres choses également que nous avons réglées, et qui n'ont peut-être pas soulevé tellement d'intérêt dans l'opinion publique – étant donné que cela a été réglé d'une façon relativement technique, mais qui étaient importantes: je pense notamment à l'entente avec les Indiens de l'automne dernier. Nous avons quand même réussi – à nous entendre sur cette question, en particulier avec la collaboration de M. John Ciaccia, et à créer au Canada un type d'entente qui, non seulement nous permet de poursuivre ce développement exceptionnel de la Baie James – développement combien avantageux pour les Québécois – mais constitue aussi pour toutes les autres régions du Canada un exemple.

Dans le cas du crime organisé, c'est un fait que dans tout le Canada et dans tout le Québec, jamais un gouvernement ne s'est attaqué d'une façon aussi concrète, aussi forte, aussi réelle, au crime organisé. Nous sommes tous en mesure de constater aujourd'hui les résultats remarquables des efforts du gouvernement.

Il y a certainement lieu de souligner l'efficacité de la Commission Dutil et des services de police qui l'appuient.

Pourquoi le gouvernement emploie-t-il de tels moyens pour combattre le crime organisé? C'est évident que c'est pour faire respecter la loi, ce qui est essentiel dans notre société, pour protéger la population qui peut être victime de ces gangs et de ces groupes. C'est aussi parce que l'action du crime organisé est beaucoup plus répandue que certaines personnes peuvent le penser. Nous l'avons constaté cette semaine lorsque nous avons vu, en preuve, la présence de réseaux de distribution de drogues dans les écoles du Québec. L'action que nous menons au gouvernement à travers les commissions d'enquêtes que nous créons et que nous appuyons par tous les moyens donne donc des résultats très concrets. Nous pouvons le constater aujourd'hui, ce triple succès du gouvernement: D'abord il y a eu la victoire à la Cour suprême du Canada confirmant les méthodes de nos commissions d'enquêtes et renforçant par le fait même l'équilibre de ces pouvoirs au sein du fédéralisme canadien.

On a aussi, et d'une façon spectaculaire comme on l'a constaté, démasqué les chefs présumés du monde interlope. Nous avons désorganisé leurs réseaux d'activités et obtenu des condamnations. C'est certainement l'un des grands succès de la justice pénale au Québec et cela n'a pas été facile d'obtenir tous ces résultats. Enfin, depuis sept ou huit mois, avec l'arrivée en scène de Gérard D. Lévesque et de Fernand Lalonde, on a obtenu des résultats très concrets. On a alors vu dans quelle mesure nous nous sommes attaqués aux présumés chefs du monde interlope. Une autre ligne de force de notre administration et qui concerne, encore là, tous les Québécois, c'est sa dimension financière.

La situation il y a six mois n'était pas tellement facile dans le contexte de l'inflation que nous connaissions ainsi que dans le contexte du ralentissement aux Etats-Unis, la pire des récessions économiques y existant depuis la guerre. Il fallait faire face à une telle situation.

The problem of inflation six months ago was quite serious in Canada. The rate of inflation was above 10 % in the last preceding year. We had to do something and we did collaborate with the Federal Government. In our case, we came with Bill 64 which was adopted in November. Now we can realize the exceptional progress of this fight against inflation. We see, for instance, that now the rate of inflation – and this is profitable for all the workers of Québec and for all the categories of Québec taxpayers – is around 4 % as compared to the last quarter of 1975, we can be quite satisfied with the work of all the governments in Canada. Let's look at what is happening in other countries where in some cases they still have a rate of inflation of 10 %, 15 % and 20 %. You know that this is a serious threat for our democratic system, i.e.

when you have a rate of inflation of that importance. This is why it was essential for all governments of Canada to collaborate very closely. Now, we can realize what a great success we achieved when we were able to reduce the rate of inflation in a very substantial way.

La situation financière des provinces et du Canada n'était pas des plus faciles. La majorité des provinces ont dû cette année augmenter leurs impôts. Or, elles n'avaient pas à faire face au déficit olympique.

Malgré cela, malgré une situation financière assez difficile, dans le dernier budget proposé par M. Garneau, nous avons apporté des allègements aux personnes âgées, parce qu'il y a toujours au sein du Parti libéral cette volonté permanente, constante, de réduire par tous les moyens possibles les inégalités sociales en tenant compte de nos contraintes nord-américaines. Nous voulons aider une catégorie de personnes qui en a particulièrement besoin, à savoir les personnes âgées.

Nous avons également apporté des mesures de relance économique, ainsi qu'une solution au financement des Jeux olympiques avec une taxe accrue sur les cigarettes, qui, quand même, place le niveau du prix des cigarettes à celui de leur prix dans les provinces voisines. Je vois que vous êtes d'accord parce qu'il y en a des milliers et des milliers aujourd'hui qui contribuent au financement du déficit des Jeux olympiques. Tous peuvent le constater. Même l'un de nos adversaires politiques, le Chef du Parti Québécois, est un contributeur enthousiaste au déficit des Jeux olympiques!

Le Parti Québécois s'est dit: Cette année on ne présentera pas de budget de l'An III. On a présenté un budget de l'An I, on a présenté un budget de l'An II, on a fait rire de nous. Pas de budget de l'An III cette année! Mais au moins on va contribuer au déficit des Jeux olympiques comme le fait le Chef du Parti Québécois.

Le seul élément du Budget de l'An III que l'on ait, c'est l'armée. Si j'insiste tellement sur le dépôt du budget, sur cette discussion budgétaire, c'est parce que le budget est quelque chose de fondamental dans l'expression des politiques d'un peuple ou d'un gouvernement. Le Parti Québécois l'avait compris en 1973. Il a soumis alors son budget. L'an dernier, il a soumis le budget de l'An II et, fait unique au Canada et au Québec, il proposait alors \$ 500 millions de réductions de taxes. Il pensait que c'était impossible qu'on puisse le faire. On est arrivé avec \$ 540 millions de réductions de taxes! Alors cette année, ils se sont dit: On ne va pas prendre de chance. Sauf sur un point. Ils ont dit : On va avoir une armée au Québec. \$ 500 millions pour l'armée du Québec! Comme si la population allait être impressionnée par le général René Lévesque pour protéger nos institutions. Cela n'a aucun sens d'arriver avec des propositions aussi ridicules et c'est certainement la preuve que le Parti Québécois est complètement dépassé par les problèmes que peut poser l'avenir du Québec. Certains, comme on le sait, ont signalé le fait que le gouvernement du Québec n'indexait pas l'impôt sur le revenu. Très brièvement, parce qu'il s'agit là d'une question technique, je tiens quand même à rétablir les faits sur cette question-là.

Il est vrai que le gouvernement du Québec n'indexe pas l'impôt sur le revenu, mais, par ailleurs, nous avons au Québec des allocations familiales provinciales qui n'existent pas dans les autres provinces. Nous n'imposons pas au Québec les allocations familiales fédérales. Cela non plus n'existe pas dans les autres provinces. Nous avons relevé en 1974 le niveau des exonérations, nous avons réduit l'impôt au titre du soutien du revenu de \$ 336 millions en 1975 et de \$ 348 millions en 1976. Cela veut dire que durant les années 1974, 75 et 76 il y a eu une réduction d'un milliard deux cent vingt-six millions pour les contribuables du Québec.

Ce sont là des faits concrets, et si l'on veut comparer le système fiscal qui existe au Québec, au Canada et à l'étranger, on doit tenir compte de tous ces avantages fiscaux, que l'on retrouve ici et que l'on n'obtient pas ailleurs. Ces avantages fiscaux coûtent au trésor québécois au-delà de \$ 100 millions, c'est-à-dire que les Québécois, qui résident au Québec, profitent d'une somme de \$ 100 millions de plus que s'ils résidaient dans les autres provinces, en tenant compte des mesures fiscales pour lesquelles il peut y avoir comparaison entre les autres provinces et le Québec.

Je tenais à répliquer sur ce point à nos adversaires politiques, car même s'ils ne sont pas toujours pris au sérieux, ils affirment souvent être d'accord avec le fait que le gouvernement a réduit les impôts de \$ 500 millions l'an dernier, avec le fait que le gouvernement n'a pas augmenté la taxe de vente, qui est à 10 % à Terre-Neuve, qui a été augmentée à 8 % en Nouvelle-Ecosse, mais le gouvernement, disent-ils, n'indexe pas. Si nous n'indexons pas, c'est parce que cela favoriserait les plus riches. Je l'ai dit à plusieurs reprises. Mais nous prenons d'autres, mesures qui, dans leur ensemble, coûtent plus cher que l'indexation.

Une bonne administration financière, c'est essentiel pour le gouvernement et pour la population du Québec. Nous pouvons avec une bonne administration financière élargir les services. C'est le cas au Québec où nous avons constamment, chaque mois même, élargi les services qui sont accordés à la population.

Quant à la situation économique, elle se redresse rapidement. Le taux de création des nouveaux emplois se maintient au double de celui de l'an dernier. Nous avons l'immense avantage d'avoir des ressources naturelles qui sont à peine exploitées. Il y a là évidemment une condition fondamentalement avantageuse pour l'avenir de tous les Québécois.

Il y a aussi actuellement le problème des relations de travail. Le gouvernement y fait face comme il a fait face à d'autres problèmes difficiles dans le domaine économique, financier, comme il a fait face au problème du crime organisé. Nous avons apporté dans tous ces secteurs une action méthodique qui a donné des résultats concrets.

On pourrait mentionner l'exemple des Jeux olympiques. Il est maintenant évident que sans l'action du gouvernement il n'y aurait pas de Jeux olympiques le 17 juillet. Quand en novembre dernier le gouvernement est intervenu à la suite d'informations nouvelles – le 10 juillet 1975 on nous avait donné des assurances formelles, c'est écrit dans le Journal des

Débats de ce moment-là, qu'il n'y avait pas de problème – quand ces assurances se sont révélées inexactes et que le gouvernement est intervenu aussitôt qu'il a eu des informations sur l'ampleur du déficit et sur les problèmes que posait le calendrier, la situation était grave! On ne pouvait pas le dire d'une façon trop ouverte, à cause de l'impact international, mais la situation était très grave. Plusieurs autorités me disaient à ce moment-là; C'est impossible physiquement d'arriver à temps. Il faut songer à annuler les jeux. Je peux le dire aujourd'hui. D'ailleurs il y a quelques semaines un journaliste qui suit ce dossier de très près, M. Guy Pinard de la Presse, signalait dans un article les avis qui étaient donnés au Chef du gouvernement sur la quasi-impossibilité de réussir. Mais, malgré ces avis, j'ai pris la décision de tout faire pour sauver les Jeux olympiques.

Il paraissait impensable pour l'honneur du Québec, avec toutes les conséquences économiques, sociales, psychologiques que cela comportait pour les Québécois, d'annuler les jeux. Quelle aurait été la réputation du Québec partout dans le monde s'il avait fallu renoncer aux Jeux olympiques! Quelle aurait été la réputation du Québec sur le plan économique chez ceux qui auraient pu être intéressés à venir investir au Québec? Quelle aurait été leur impression quand se serait fait sentir l'impact international de l'annulation, un impact qui aurait été énorme?

Nous avons pris tous les moyens avec l'équipe que nous avons formée, le Dr Goldbloom, Claude Rouleau, Roger Trudeau. Nous avons réussi à surmonter toutes les difficultés et à réaliser l'impossible. J'étais personnellement convaincu que les travailleurs du Québec étaient capables de relever ce défi. Ils l'ont en fait relevé, ce défi. Cela n'a pas été facile, mais en voyant le résultat de leur travail exceptionnel, on peut dire qu'ensemble on a réussi à relever l'un des défis les plus difficiles auxquels on a jamais eu à faire face dans notre administration, étant donné l'importance de l'enjeu.

Même sur le plan financier. Il y a quelques mois, vous vous souvenez que nous étions en discussion avec le gouvernement fédéral sur une contribution accrue de sa part. Nous en sommes venus à une entente. C'est ainsi que le ministre des Finances a annoncé dans son budget qu'il prévoit quelque \$ 350 millions de l'extension de la Loterie olympique alors que notre demande était de \$ 200 millions. Je pense bien que là aussi on peut parler d'un résultat très positif.

Cependant, le problème actuellement le plus urgent, le plus prioritaire, c'est celui des relations de travail; même si dans les autres secteurs on a pu surmonter les difficultés, l'inflation, sauver les Jeux olympiques, faire face à la situation financière, il reste le problème des relations de travail.

Si nous examinons l'ensemble de ce secteur, nous voyons d'abord que dans le secteur privé la situation est relativement acceptable actuellement au Québec. Quelques milliers de grévistes sur plus de deux millions de travailleurs. C'est évident que vous ne pouvez pas avoir une situation où il n'y aurait aucun gréviste; ne serait-ce qu'à cause des conventions

collectives qui se renouvellent, il y a toujours quelques milliers de grévistes dans une situation normale.

Donc, en ce qui concerne le secteur privé, nous nous comparons avec toutes les régions du Canada et même de l'Amérique du Nord.

Dans les secteurs public et parapublic, il y a évidemment les syndicats à l'intérieur du Front commun et ceux qui se trouvent à l'extérieur de celui-ci. Nous avons réussi à signer avec la plupart des syndicats à l'extérieur du Front commun: près de cent mille travailleurs qui ont accepté les conditions du gouvernement.

Au sein du Front commun, si nous voulons circonscrire le problème, il y a la question de l'éducation et il y a celle des hôpitaux. Nous avons signé avec les fonctionnaires, nous avons signé avec les infirmières, nous avons signé avec les professeurs de l'État du Québec, nous avons signé avec des dizaines de syndicats qui ne font pas partie du Front commun.

Dans le secteur de l'éducation, on doit constater un rapprochement important à différents égards: il reste encore la question de la tâche, notamment au niveau secondaire, mais dans l'ensemble, on peut dire que l'objectif du gouvernement, qui était d'empêcher l'annulation des sessions, qui était de sauver l'année scolaire, même si elle a été très perturbée, que l'objectif du gouvernement donc a été atteint. Gestes administratifs, Loi 23, efforts au niveau de la négociation, tous ces éléments nous ont permis de sauver l'année scolaire des étudiants. Il y a deux mois, il y avait des lock-out, il y avait des grèves, il y avait le danger dans plusieurs CEGEP de voir les étudiants perdre leur session. Malgré cela, nous avons réussi à éviter une telle situation, et j'espère qu'au cours des prochains jours on pourra en arriver à une entente.

On s'aperçoit d'ailleurs qu'une bonne partie des enseignants veut mettre fin au conflit: il n'y a en effet que 42% ou 43% d'entre eux qui se sont présentés pour voter à la demande des dirigeants syndicaux. C'est quand même un signe qu'une majorité d'enseignants souhaitent qu'on en arrive à une conclusion le plus rapidement possible.

La question des hôpitaux; priorité extrêmement importante pour le gouvernement. Je sais que cela inquiète une très bonne partie de la population. On connaît là-dessus les déclarations qui ont été faites, notamment celle de l'archevêque de Montréal, Mgr Grégoire, déclaration courageuse dans laquelle il signalait notamment qu'il n'y a pas de commune mesure entre les torts qui sont causés aux patients et aux malades, et les avantages qui sont en discussion.

Contrairement à 1972, nous n'avons pas eu de grève générale illimitée. Le gouvernement a fait adopter la Loi 253 sur les services essentiels. Malgré cela, des problèmes se sont posés et des injonctions ont été prises par le gouvernement. Des injonctions n'ont pas été respectées dans plusieurs cas, et une centaine de responsables syndicaux sont devant les tribunaux maintenant. Dans le système que nous avons, système démocratique qui suppose

un pouvoir judiciaire, un pouvoir exécutif et un pouvoir législatif, il est normal que ce soit les tribunaux, dans ces poursuites-là, qui décident, comme on le sait. C'est ce qui est arrivé il y a quatre ans.

Il est évident que les poursuites prises par le gouvernement étaient justifiées. Quand des injonctions ne sont pas respectées et qu'il est prouvé que la santé des malades est en cause, le gouvernement doit poser des gestes, et il l'a fait.

Quel est le contexte de cette négociation dans le secteur hospitalier? Qu'est-ce qui cause, indépendamment des facteurs extrinsèques, actuellement des tensions dans ce secteur. Du côté gouvernemental, il faut tenir compte de données concrètes, à savoir que l'on a par exemple au Québec 2.6 personnes par lit contre 2.2 en Ontario. Ils sont 20% plus riches que nous et, dans le secteur hospitalier, on consacre 5.2 % du produit national brut contre 4.5 % en Ontario.

C'est notre responsabilité de voir à ce que ces choses-là puissent être corrigées pour accroître la qualité des soins.

Cependant, le problème majeur, actuellement, c'est ce que l'on appelle la clause sur la mobilité du personnel. Quelle est-elle? C'est une clause qui a été accordée en 1966 alors que le gouvernement Daniel Johnson cédait aux pressions des syndicats. C'est une clause qui est irréaliste, qui est très coûteuse sur le plan financier et sur le plan de la qualité des soins. C'est notre responsabilité de donner aux Québécois une bonne gestion, des meilleurs soins, tout en tenant compte du contrôle des coûts.

La clause sur la mobilité: ce que nous voulons obtenir, c'est plus de souplesse dans son application. Quand des travailleurs deviennent inactifs, nous voulons qu'ils puissent travailler dans des secteurs très connexes. Pas dans des secteurs différents, mais dans des secteurs très connexes pour venir en aide aux patients. En vertu de cette clause de 1966, c'est une situation qui est pratiquement impossible. Est-ce qu'on peut blâmer le gouvernement d'essayer d'améliorer la qualité des soins, d'essayer de réduire des coûts ou de réduire un gaspillage inutile de ressources humaines? Tout cela a une incidence sur le climat hospitalier.

Sur ce plan comme sur le plan des offres salariales, les offres du gouvernement sont très raisonnables. Les offres du gouvernement dans le domaine hospitalier se comparent avantageusement et avec le secteur privé à l'intérieur du Québec et avec toutes les autres régions du Canada. D'ailleurs, la meilleure preuve en est qu'elles ont été acceptées par un très grand nombre de syndicats et par des dizaines et des dizaines de milliers de travailleurs. On ne peut pas faire autrement. On va faire un effort intense de négociations au cours des prochains jours, mais quand même, c'est ma responsabilité, sans nuire au climat des négociations, de dénoncer l'attitude du Front commun et les informations erronées qui ont été données aux syndiqués du Front commun vis-à-vis cette clause de mobilité. Il n'est pas question de mouvance permanente. Il n'est pas question de leur faire faire des fonctions

complètement étrangères à celles qu'ils font. Quand j'entends les déclarations qui sont faites à la radio par les dirigeants du Front commun, je trouve qu'ils ont une très grande responsabilité lorsqu'ils informent mal les syndiqués quand on connaît les conséquences qui peuvent en résulter pour ces tiers que sont les patients et les malades.

Sur le plan politique, quand on voit les dirigeants du Parti Québécois, comme il y a quelques semaines, en commission parlementaire, vanter la maturité des chefs syndicaux! La maturité des chefs syndicaux, quand on voit ce que leur attitude entraîne actuellement pour des milliers et des milliers de malades. Toute une maturité! Le moins que l'on puisse demander au Parti Québécois, c'est de s'abstenir. On sait qu'il y a des liens étroits entre l'establishment syndical et le Parti Québécois. On sait qu'ils étaient en pleine campagne de financement, mais ils auraient dû placer le bien commun au-dessus de leurs intérêts partisans. Il est tout à fait inadmissible, alors qu'on a une situation sociale très sérieuse dans le secteur hospitalier, de faire de la partisanerie politique d'une façon aussi dommageable pour des milliers de personnes innocentes. C'était la même chose notamment dans le cas de la grève du Métro il y a quelques mois quand le gouvernement est intervenu pour mettre fin à la grève du Métro qui causait des inconvénients à des centaines et des centaines de milliers de travailleurs. En septembre dernier ainsi, quand après cinq jours le gouvernement a passé une loi spéciale pour que les travailleurs de Montréal ne soient pas pénalisés, le Parti Québécois a voté contre. C'est à se demander s'ils ne sont pas devenus les marionnettes des chefs syndicaux.

Nous, ce que nous voulons, c'est le bien-être des travailleurs d'abord et avant tout, et c'est la raison d'être de telles lois. Quand on voit les solutions apportées par les trois autres partis, créditistes ou pseudo créditistes ou poujadistes. Solutions simplistes. Il faut se rendre compte qu'on ne peut penser arriver dans le secteur des relations de travail et proposer des solutions qui ne sont pas applicables.

Avant 1964, quand le droit de grève a été accordé, puisqu'il était interdit auparavant dans la fonction publique, vous aviez tout de même des grèves en très grand nombre dans ce secteur. C'est une chose – et nous allons le considérer en particulier dans le secteur hospitalier, je l'ai dit à quelques reprises – que nous allons réexaminer après la négociation actuelle: la question du droit de grève. C'est une chose de proposer l'interdiction du droit de grève, mais il faut prendre les moyens pour que cela puisse s'appliquer. En Australie, vous n'avez pas de droit de grève dans les secteurs public et parapublic, et pourtant les jours de grèves sont passés de 500,000 à 3 millions en une dizaine d'années.

Quand on veut appuyer l'interdiction dans nos lois de sanctions très sévères, il faut en examiner les implications sur notre propre régime démocratique. Alors, c'est cela que nous voulons faire aussitôt la négociation terminée: examiner la formule qui permettrait de compléter ce que la Loi 253 fait afin que les malades ne soient, d'aucune façon, pénalisés par des grèves dans le secteur hospitalier.

Actuellement, on doit le dire, la situation du côté syndical est incertaine. Depuis presque trois semaines, ils ont renoncé à des débrayages, sauf un groupe minoritaire d'infirmières qui ne veut pas accepter les conditions qu'on a accordées au groupe majoritaire. A part cela, il n'y a pas eu de débrayages depuis près de trois semaines.

Il y a eu un vote de grève qui n'est pas concluant. Les Chefs syndicaux demandaient les deux tiers pour déclencher une grève générale illimitée, les syndiqués, en plus de s'abstenir en très grand nombre, n'ont pas voulu leur donner ces deux tiers. Quelle sera l'attitude des syndicats vis-à-vis la grève générale, nous serons fixés dans les prochaines heures.

Le gouvernement, lui, doit envisager toutes les hypothèses. Si les syndicats renoncent à la grève générale parce qu'ils n'ont pas obtenu l'appui de leurs syndiqués et retournent à la table de négociation pour trouver une solution négociée, cela peut se faire et espérons que la solution sera trouvée très prochainement pour éliminer le climat d'incertitude que connaissent actuellement les hôpitaux.

S'ils maintiennent leur vote de grève générale et qu'ils annoncent le déclenchement de la grève générale, le gouvernement, évidemment, devra envisager les mesures à prendre. Si le gouvernement ne peut plus compter sur le sens des responsabilités des chefs syndicaux dans des questions de négociations aussi importantes pour une partie de la population, des ententes négociées dans le secteur hospitalier deviennent alors extrêmement difficiles; les prochains jours sous ce rapport seront déterminants.

Ou les chefs syndicaux renoncent à la grève générale, retournent à la table de négociations, trouvent une solution négociée raisonnable, acceptable pour le gouvernement et pour les syndiqués, et cela complétera ce qui a été fait dans le domaine des relations de travail dans les secteurs public et parapublic, ou bien les syndicats optent pour l'affrontement direct avec le gouvernement et là, évidemment, le gouvernement devra tirer ses propres conclusions. Dans les tout prochains jours, le Conseil des ministres examinera l'alternative et les choix qu'il aura devant lui.

Nous espérons évidemment qu'une attitude responsable prévaudra du côté syndical. Il y a plusieurs facteurs dont il faut tenir compte: il y a la situation immédiate qui est très sérieuse; il y a le climat qui existera dans les hôpitaux dans six ou douze mois; il y a l'expérience acquise dans les négociations; il y a la qualité des soins à court, à moyen et à long terme. Quand le gouvernement prend une décision, c'est tout cela qu'il doit considérer. Il a réussi dans tous les autres secteurs, malgré un contexte extrêmement difficile. Il a réussi à apporter des solutions efficaces et il va s'efforcer avec le même acharnement à régler ce problème des grèves dans le secteur hospitalier.

Je comprends l'inquiétude d'une bonne partie de la population. Elle est justifiée à bien des égards et le gouvernement en tient compte, mais la seule approche responsable, la seule approche que nous pouvons avoir en tant que gouvernement, c'est une approche lucide, déterminée et franche.

Autant notre lucidité nous permet de nous rendre compte de la complexité de certains problèmes, dans une société comme la société québécoise qui a connu une accélération de l'histoire – nous ne sommes plus dans une société traditionnelle comme il y a vingt ans, nous ne sommes plus dans une société patriarcale, les problèmes des années 1950 ne sont pas les problèmes des années 1970, il faut s'en rendre compte – mais autant notre lucidité nous fait constater l'ampleur des problèmes et solutions que nous devons y apporter, autant cette lucidité nous fait voir le progrès de la justice accompli depuis quinze ans.

Certains commencent à mettre en question les réformes qui ont été apportées depuis la révolution tranquille, mais il faut examiner également tous les progrès énormes qui ont été réalisés au plan de la démocratisation, de l'accessibilité aux soins. Il y a certainement une réduction énorme des inégalités sociales qui a été effectuée au Québec, si l'on en juge par les propos des visiteurs qui viennent ici constater le progrès de nos réformes sociales. Il y a un accroissement du bien-être qui est indéniable. Depuis six ans au Québec il y a eu une augmentation du niveau de vie qui est probablement un record: 70% en termes courants, et si on enlève le taux d'inflation, il reste encore une augmentation du niveau de vie de près d'un tiers, soit de 30%. Ce sont là des résultats concrets.

Il y a l'affirmation de notre culture. Nous avons posé là aussi des gestes historiques. On constate avec le temps que ce sont à la fois des gestes modérés et qui répondent aux préoccupations des Québécois.

Alors, cette lucidité vis-à-vis les progrès que nous avons faits, vis-à-vis les progrès que nous devons faire, c'est l'objectif du Parti libéral. Il faut poursuivre sans relâche, quelle que soit la difficulté des situations, quelle que soit l'acuité des problèmes. Vous savez les obstacles que nous avons dû surmonter depuis six ans, ceux que nous avons connus depuis un an du fait d'une situation économique difficile, avec des tensions sociales. Il était inévitable qu'avec une période d'inflation et de ralentissement économique les tensions sociales soient aigües. On a réussi à régler un grand nombre de problèmes. Il en reste un, majeur, dans le secteur des hôpitaux et c'est notre priorité au cours des prochains jours.

Ce travail de tous les Québécois pour répondre à leurs aspirations, pour faire avancer la société dans toutes les régions, dans tous les groupes, c'est un travail qui doit être solidaire. La tâche du Parti libéral consiste à enrichir la fierté du Québec en améliorant la qualité de vie des citoyens. Il y a trois ans, lorsque nous avons été élus, nous avons dit que nous mettrions l'accent sur la qualité de vie des citoyens. On l'a fait: la qualité de vie démocratique, l'augmentation du bien-être, la réduction des inégalités sociales, on a travaillé dans tous ces secteurs-là avec des centaines de lois, des milliers de gestes administratifs et nous avons un bilan, nous l'avons vu au congrès, très impressionnant. Il faut continuer avec autant de sang-froid que de détermination et de volonté et de lucidité et de vigilance. Il faut continuer à rechercher la réalisation de tous ces objectifs parce qu'il y a une coïncidence très nette entre la volonté d'action du Parti libéral et le progrès authentique de la société québécoise.